

SAGE Marque-Deûle

Réunion de la Commission Locale de l'Eau – Compte rendu

Le vendredi 8 février 2019

10h00, Métropole Européenne de Lille

Ordre du jour :

1. Exposé et proposition de validation du sujet « zones humides »
2. Exposé et proposition de validation du SAGE
3. Processus de concertation

Annexes du compte rendu :

- *Feuilles d'émargements et procurations du matin ;*
- *Feuilles d'émargements et procurations de l'après-midi ;*
- *Délibération n°30 – validation de l'étude « zones humides »*
- *Délibération n°31 – validation du PAGD et lancement de la consultation administrative ;*
- *Délibération n°32 – validation du Règlement ;*
- *Délibération n°33 – validation de l'évaluation environnementale ;*



Préambule

Introduction de la séance par Alain DETOURNAY, Président de la Commission Locale de l'Eau, puis présentation de l'ordre du jour par Florian BUSY.

Déroulement de l'ordre du jour

1. Exposé et proposition de validation du sujet « zones humides »

Josépha GUIGO rappelle le contexte, les objectifs généraux et les 3 phases de l'étude réalisée par BIOTOPE entre mars et décembre 2018. Elle expose le bilan de la concertation spécifique pour l'étude « zones humides » et la rédaction des dispositions et règles inhérentes. Elle présente les différentes étapes de cette concertation et le nombre de participants.

Ensuite, elle détaille la méthodologie utilisée pour réaliser les cartes des zones humides à enjeux du SAGE Marque-Deûle. Ces éléments sont synthétisés par une cartographie exposée en séance.

Josépha GUIGO présente la stratégie de protection des zones humides qui est synthétisée dans les dispositions et les règles du SAGE Marque-Deûle. Une attention particulière est portée sur les prescriptions et les règles appliquées aux 3 catégories de zones humides.

Maryse MOREAUX, Chambre d'Agriculture, explique que la rédaction de la prescription sur les « zones humides agricoles fonctionnelles » n'intègre pas de manière explicite la possibilité de nouvelles constructions par les exploitants.

Florian BUSY précise que ces éléments ont bien été pris en compte dans la nouvelle version de la prescription puisque suite aux discussions avec la Chambre d'Agriculture, il a été ajouté la formule suivante : « *permettant la construction de bâtiments nécessaires à la poursuite de l'activité agricole compatible, encadrée par la réglementation nationale en matière de zones humides* ».

Maryse MOREAUX, Chambre d'Agriculture, valide cet ajout.

Florian BUSY présente le bilan, globalement positif, de l'étude d'impact réalisée sur la base des premiers résultats cartographiques de l'étude « zones humides ». En effet, les PLU communaux avaient déjà classé ces secteurs de façon non-constructible. Toutefois, certaines parcelles, identifiées en zones humides, étaient classées comme constructibles ou à vocation économique sur 3 communes. Pour chacune, les échanges entre les services communaux et la cellule d'animation ont permis d'aboutir à un accord pour la réalisation de sondages pédologiques permettant ainsi de caractériser la présence de zones humides sur le double critère végétatif et pédologique. Les conclusions de ces sondages ont été transmises aux communes et ne posent pas de difficulté.

Ensuite, Florian BUSY présente le bilan de cette étude sur le PLU métropolitain. Le projet de PLU métropolitain, en plus d'intégrer les zones humides avérées, inclut les zones à dominantes humides du SDAGE du bassin Artois-Picardie. Ainsi, les travaux du SAGE Marque-Deûle viennent globalement confirmer des zones qui étaient déjà « mises en alerte » par le PLU2. L'équipe chargée du PLU identifie commune par commune les projets impactés par ce zonage. À ce jour, aucune alerte n'a été signalée. Il est convenu que chaque commune de la MEL impactée par ces précisions sera destinataire d'une note explicative.

Alain BLONDEAU, maire de Wavrin, demande des précisions sur les indices « ZH » et « ZDH » indiqués dans le PLU métropolitain.

Florian BUSY précise que la notation « ZH » renvoie à la présence de zones humides avérées alors que l'indicateur « ZDH » intègre les faisceaux de présomption de zones humides. Ce dernier est inscrit dans le PLU afin d'alerter les pétitionnaires.

Alain BOS, maire de Wahagnies, précise que dans la révision des PLU il est nécessaire d'anticiper ces données.

Pascal SCOURNAUX, DDTM59, ajoute que cette anticipation doit concerner aussi bien les zones humides à enjeux du SAGE Marque-Deûle que les faisceaux de présomption de zones humides. L'objectif étant de permettre une intégration de ces informations en amont des projets.

Thibaut ASSET, VNF, explique que les documents du SAGE Marque-Deûle doivent préciser que l'inventaire du SAGE Marque-Deûle est non exhaustif.

Florian BUSY ajoute que la non-exhaustivité des données est présente dans les documents du SAGE Marque-Deûle, en gras et souligné, mais également reprise sur toutes les cartes communales des annexes cartographiques du Règlement.

David TURLA, AFB, explique que les porteurs de projets doivent bien avoir une attention dans l'emprise de ces zonages mais également une vigilance en dehors de ces faisceaux de présomption.

Alain BLONDEAU, maire de Wavrin, s'interroge sur la charge de travail pour les pétitionnaires d'automatiser l'identification des zones humides même en dehors des faisceaux de présomption.

Florian BUSY explique que dès lors que le projet est soumis à un dossier loi sur l'eau le pétitionnaire doit réaliser en amont une investigation sur l'emprise de son projet afin de déterminer la présence de zone humide.

Ensuite, Florian BUSY expose les retours de l'étude d'impacts menée par la Chambre d'Agriculture. Ces retours ne mettent pas en évidence des bâtiments situés sur une zone humide. Toutefois, 3 exploitations sont situées à proximité immédiate de zones humides. La Chambre d'Agriculture demande des adaptations spécifiques pour ces sites soit en supprimant la zone identifiée comme humide soit en l'intégrant dans la catégorie des zones humides agricoles.

Florian BUSY expose les traitements au cas par cas réalisés pour ces exploitations avec des propositions d'ajustement. Aucun secteur n'a été dézoné et les classements sont réalisés en « zones humides agricoles ». La Chambre d'Agriculture en est informée.

De plus, Florian BUSY expose les demandes d'adaptation, la Chambre d'Agriculture demande que les dispositions du SAGE en matière de zones humides agricoles ne comportent pas de limitation à l'extension des bâtiments d'exploitation ou que la constructibilité soit rendue possible. Ainsi, il est proposé, dans la rédaction de la disposition prescriptive liée à ces zones humides, que la constructibilité soit autorisée, dans la limite des règles nationales imposées par le Code de l'Environnement.

Au terme de la présentation de ces éléments, Alain DETOURNAY demande s'il y a des remarques avant de procéder au vote.

Marcel MOREL, CRCK, explique que les données de connaissance historique des zones humides du territoire doivent être intégrées dans le SAGE Marque-Deûle. Il cite l'exemple des données liées aux lignes d'eau.

Daniel WGEUX, NNE, s'interroge sur les programmes de restauration des décharges qui viennent polluer les marais et empoisonner l'eau.

Alain DETOURNAY appelle au vote pour la validation de l'étude « zones humides ».

L'étude est validée à l'unanimité. La délibération est annexée au présent compte rendu.

2. Exposé et proposition de validation du SAGE

a) Avant-propos

Josépha GUIGO rappelle le contexte de la publication de la déclaration d'intention du SAGE Marque-Deûle pour 4 mois à partir du 19 août 2018. Au terme de ce délai, le droit d'initiative n'ayant pas été utilisé, il est aujourd'hui levé.

Cette levée permet de proposer aujourd'hui l'arrêt du projet de SAGE.

Ensuite, elle expose un bilan de la concertation pour l'élaboration du SAGE Marque-Deûle depuis 2010. Ces éléments viennent distinguer le nombre de réunions, le nombre de participations cumulées et le nombre de participants. Ces éléments intègrent les éléments chiffrés de la concertation menée dans le cadre de l'étude « zones humides ».

b) Les documents du SAGE Marque-Deûle : PAGD et Règlement

Josépha GUIGO présente les éléments introductifs de présentation générale des documents du SAGE qui viennent rappeler les objectifs du PAGD et du Règlement. Elle explicite l'organisation des documents afin de rappeler les éléments constitutifs du PAGD et le travail réalisé par les Commissions Thématiques. Ensuite, elle détaille la grille de lecture des orientations et des objectifs généraux et associés du PAGD.

Josépha GUIGO présente la méthode de priorisation des Objectifs Associés pour le 1^{er} cycle du SAGE Marque-Deûle. Cette méthode de priorisation reprend les thématiques prioritaires identifiées par les commissaires lors de la phase Stratégie et les engagements qui ont été identifiés lors des Commissions Thématiques. Ces éléments ont été croisés avec les moyens financiers et techniques afin de proposer un calendrier pour le 1^{er} cycle compatible avec les ambitions de la structure porteuse et les besoins du territoire. Dans ce cadre, le 1^{er} cycle du SAGE Marque-Deûle s'inscrit dans une stratégie de facilitation, de coordination des actions menées sur le territoire ainsi que de compiler des données au service de l'amélioration de la qualité des masses d'eau.

A partir de l'ensemble de ces éléments, Josépha GUIGO expose le tableau synthétique des moyens financiers et du calendrier.

Daniel WGEUX, NNE, explique que le partage et la sécurisation de la ressource en eau intègre une gestion pérenne des ressources mais il s'interroge sur la mise en place de cela sur un territoire limité par ses ressources.

Alain DETOURNAY précise que les ressources du territoire sont, en effet, limitées mais que l'objectif du SAGE Marque-Deûle est de favoriser les interconnexions de secours et mettre en place une gestion intelligente des ressources.

Josépha GUIGO expose, pour chaque Orientation, les thématiques réalisées dans le 1^{er} cycle du SAGE. Les dispositions de chaque thématique sont synthétisées en indiquant les objectifs poursuivis.

Daniel WGEUX, NNE, demande si la pression polluante des systèmes d'assainissement non collectif sont pris en compte dans le projet de SAGE.

Josépha GUIGO explique que cette pression est bien intégrée, que ce soit dans la protection des ressources en eau souterraine ou au niveau des cours d'eau.

Au cours des séances des Commissions Thématiques, les membres se sont interrogés sur la transformation d'une recommandation dédiée au suivi des paramètres déclassants des cours d'eau en engagement. Ce changement, estimé à 50 000€ sur 6 ans porté par la structure porteuse, est présenté devant la CLE.

Daniel WGEUX, NNE, demande si cet engagement n'est pas redondant avec la mise en œuvre de la GEMAPI.

Florian BUSY explique que cet engagement vise plutôt le maillage et l'identification des points de déclassement sur le territoire. Ce qui n'est pas porté par la GEMAPI.

Alain DETOURNAY demande l'avis de la CLE sur ce sujet. La CLE se positionne pour l'engagement.

Puis, Josépha GUIGO expose le contenu des règles par une lecture en séance.

Daniel WGEUX, NNE, demande l'avis des maîtres d'ouvrage présents sur les systèmes unitaires et séparatifs des systèmes d'assainissement.

Jean-Pierre BLANCART, CALL, explique que la réglementation, via la loi de juillet 2015, privilégie les systèmes séparatifs.

Alain DETOURNAY appelle au vote des membres de la CLE pour l'approbation du PAGD avant la consultation administrative. Le vote se déroule à main levée.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et des milieux aquatiques du SAGE Marque-Deûle est approuvé à l'unanimité. La délibération est annexée au présent compte rendu.

Alain DETOURNAY appelle au vote des membres de la CLE pour l'approbation du Règlement avant la consultation administrative. Le vote se déroule à main levée.

Le Règlement du SAGE Marque-Deûle est approuvé à l'unanimité. La délibération est annexée au présent compte rendu.

Ces éléments étant validés, la CLE autorise le Président de la CLE, Alain DETOURNAY à lancer la consultation administrative.

c) Evaluation environnementale du projet de SAGE

Josépha GUIGO expose le contenu de l'évaluation environnementale du projet de SAGE Marque-Deûle. Elle présente le bilan global de cette évaluation environnementale ainsi que le détail des Objectifs Associés ayant un impact potentiellement négatif. Un point particulier sur les sites Natura 2000 est présenté, notamment, sur la cohérence du SAGE avec leurs documents d'objectifs.

Alain DETOURNAY appelle au vote des membres de la CLE pour l'approbation de l'évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale du SAGE Marque-Deûle est approuvée à l'unanimité. La délibération est annexée au présent compte rendu.

3. Processus de consultation administrative

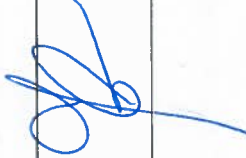
Florian BUSY expose le calendrier prévisionnel de la consultation administrative. Il précise que l'arrêté de composition de la présente CLE sera caduc au 2 août 2019, imposant son renouvellement et une nouvelle élection. De plus, il explique que le lancement de la consultation des personnes publiques associées est prévu à partir de mars 2019 pour une durée de 4 mois.

Josépha GUIGO expose les modalités de la consultation des personnes publiques associées.

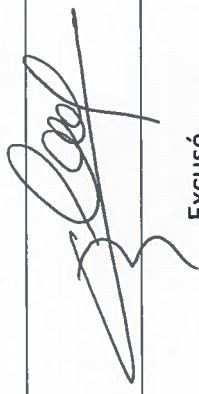
Elle précise que la prochaine CLE est prévue pour septembre 2019 afin de procéder aux élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau de la CLE. Cette CLE permettra également d'exposer aux membres les avis à l'issue de la consultation de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées.

Membres de la Commission Locale de l'Eau

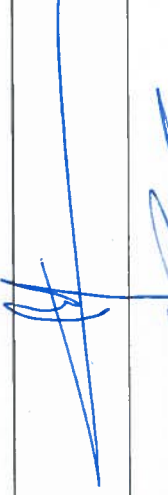
le 08/02/19 – matin

Organisme	Nom/Prénom Collège des élus	Signature
Association des Communes Minières	Freddy KACZMAREK	
	Stanislas SMURAGA	
	Marine TONDELIER	Excusée
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Denis COOL	Excusé
	Jean-Pierre BLANCART	
	Pierre LACHERIE	Excusé
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	Philippe DUQUESNOY	
	Isabelle FREMAUX	
	Patricia ROUSSEAU	Excusée
Conseil Départemental du Nord		
Conseil Départemental du Pas-de-Calais		

Le 08/02/19 - matin

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Conseil Régional des Hauts-de-France	Christelle DELEBARRE	Excusée
Métropole Européenne de Lille	Alain DETOURNAY	
	Françoise GOUBE	
	André-Luc DUBOIS	
	Akim OURAL	Excusé
Ville d'Annœullin	Christophe GRAS	
Ville de Bénifontaine	Jacques JAKUBOSZCZAK	Excusé
Ville de Bois-Bernard	Christine TOUTAIN	Excusée
Ville de Cappelle-en-Pévèle	Bernard CHOCRAUX	
Ville de Flers-en-Escrebieux	Jean-Jacques PEYRAUD	Excusé

Le 08/02/19 - matin

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Ville de Fouquières-lez-Lens	Donata HOCHART_____	Excusée
Ville de Gondecourt	Michel DESMAZIERES	Excusé
Ville d'Haubourdin	Bernard DELABY	
Ville de Hem	Annie LEFEBVRE	Excusée
Ville de Loos-en-Gohelle	Jean-François CARON	Excusé
Ville de Quiéry-la-Motte	Jean-Luc LEROUX	
Ville de Roubaix	Emmanuel OYEZ _____	Excusé
Ville de Wahagnies	Alain BOS	
Ville de Wavrin	Alain BLONDEAU	

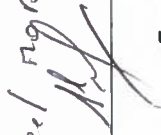
Le 08/02/19 - matin

Organisme	Nom/Prénom Collège de l'Etat		Signature
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Sandrine BERQUET		
Agence Régionale de la Santé	Judith TRIQUET		Excusée
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Marc PARMENTIER		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Nord	Pascal SCOURNAUX		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Pas-de-Calais	Bertrand OSTE		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France	Diane GRUSZKA		
Préfecture du Nord	Michel LALANDE		Excusé
Préfecture du Pas-de-Calais	Fabien SUDRY		Excusé

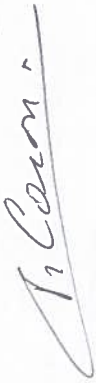
Le 08/02/19 - matin

Organisme	Nom/Prénom Collège de l'Etat	Signature
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Directeur ou son représentant	Excusé
Agence Française pour la Biodiversité Service Départemental du Nord	David TURLA	
Voies Navigables de France	Thibault ASSET —	

Le 08/02/19 - matin

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Collège des usagers		
Chambre d'Agriculture de Région	Thérèse SPRIET	Excusée 
	Maryse MOREAUX	
Chambre Nationale de la Batellerie	Le président ou son représentant	Excusé
	Un élu de l'assemblée générale	Excusé
Chambre régionale de Commerce et d'Industrie des Hauts de France	Un élu de l'assemblée générale	Excusé
	Le président ou son représentant	Excusé
	Marcel MOREL	Marcel MOREL CRCK 
Comité Régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts de France	Frédéric LETURQUE	Excusé
Comité Régional du Tourisme des Hauts de France	Anita VILLERS	Excusée 
Environnement Développement Alternatif	Jocelyne CADET	
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche de la Protection du Milieu Aquatique	Daniel WGEUX	
Nord Nature Environnement		

Le 08/02/19 - matin

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Ports de Lille	Thomas LOCOCHE	
Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais	Francis CAMBIER	
UFC Que Choisir <u>UR CLCV</u>	Chantal CARON	

Autres participants non membres de la CLE

le 08/02/19 - 10h00

Organisme	Nom/Prénom	Coordonnées	Signature
Métropole Européenne de Lille	VAN ES Yannick		
Métropole Européenne de Lille	BLONDEL Laurence		
SAGE Marque-Deûle	BUSY Florian	fbusy@lillemetropole.fr 03.20.21.65.32	
SAGE Marque-Deûle	GUIGO Josépha	jguigo@lillemetropole.fr 03.59.00.0418	
CALL	Christine DOUCHE		
CALL	Gaëtan BOYER		
CAHC	Séverine GAUDRE		
Métropole Européenne de Lille	Pauline BROOD		
DDTM59	Catherine THOMAS		

Le 08/02/19 - matin

Autres participants non membres de la CLE

le 08/02/19 - 10h00

[illegible]

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ... DELEBARRE Christelle

Structure : ... Région HdF

Donne procuration à

Nom : ... André-luc DUBOIS

Structure : ... Métropole Européenne de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : CARON Jean-Marc

Structure :airie de l'Esne - en - Cappel

Donne procuration à

Nom : Philippe DUGUESNOY

Structure :

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

B/ Signature

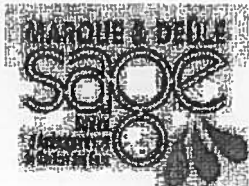

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90



BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ROUSSEAU PATRICIA

Structure : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Donne procuration à

Nom : Françoise GOURBE

Structure : Métropole Européenne de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

messagerie pro

Page 1 of 2



BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom :

PEYRAUD Jean-Jacques

Structure :

Mairie de Flers en Eschérieux

Donne procuration à

Nom :

Mr Jean-Luc UROUX

Structure :

Mairie de Quiéry-la-Potte

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@illemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Mme HOCHART Dorota

Structure : Commune de FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

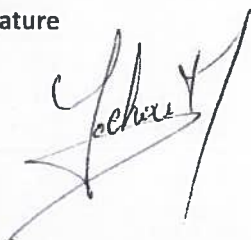
Donne procuration à

Nom : Christophe GRAS

Structure : Mairie d'Annœulin

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : LENAIRE Delphine

Structure : Préfecture du Nord

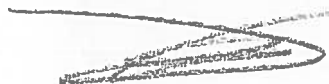
Donne procuration à

Nom : GRUSKA Diane

Structure : Département Hauts-de-France

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Judith TRIQUET

Structure : ARS Hauts-de-France

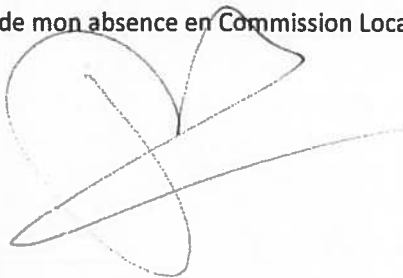
Donne procuration à

Nom : Pascal SCOURNAUX

Structure : DDTM 59

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : **Franck BERTHEZ**

Structure : **Préfecture du Pas-de-Calais**

Donne procuration à

Nom : **Le représentant de la DDTM du Pas-de-Calais**

Structure : **Direction Départementale des territoires et de la Mer du Pdc**

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Pour le Préfet
~~le chef de bureau délégué~~



Franck BERTHEZ

Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : WARNEZ Bertrand

Structure : ONCFS

Donne procuration à

Nom : DAVID TURLA

Structure : AFB

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Le Chef de Service

Bertrand WARNEZ

Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Cossiaux Bruno (Président NPDC - CNBA)

Structure : CNBA

Donne procuration à

Nom : Francis CAMPIER

Structure : Syndicats Départementaux de la propriété
rurale du Nord et du Pas-de-Calais.

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Cossiaux

Important :

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

**BULLETIN DE PROCURATION**Je soussigné(e)Nom : SPRIET THOMASStructure : CHAMBRE D'AGRICULTUREDonne procuration àNom : NOIRIAUX MARISAStructure : CHAMBRE D'AGRICULTURE

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : M. le Président

Structure : CCI Région Hauts de France

Donne procuration à

Nom : M. Thomas Locache

Structure : Représentant du Ports de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

Le 08/02/19 – après-midi

Membres de la Commission Locale de l'Eau

le 08/02/19 – après-midi

Organisme	Nom/Prénom Collège des élus	Signature
Association des Communes Minières	Freddy KACZMAREK	Excusé
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Stanislas SMURAGA	
	Marine TONDELIER	Excusée
	Denis COOL	Excusé
	Jean-Pierre BLANCART	
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	Pierre LACHERIE	Excusé
	Philippe DUQUESNOY	
Conseil Départemental du Nord	Isabelle FREMAUX	excusée
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Patricia ROUSSEAU	Excusée

Le 08/02/19 – après-midi

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Conseil Régional des Hauts-de-France	Christelle DELEBARRE	Excusée
Métropole Européenne de Lille	Alain DETOURNAY	
	Françoise GOUBE	
	André-Luc DUBOIS	
	Akim OURAL	Excusé
Ville d'Annœullin	Christophe GRAS	
Ville de Bénifontaine	Jacques JAKUBOSZCZAK	Excusé
Ville de Bois-Bernard	Christine TOUTAIN	Excusée
Ville de Cappelle-en-Pévèle	Bernard CHOCRAUX	
Ville de Flers-en-Escrebieux	Jean-Jacques PEYRAUD	Excusé

Le 08/02/19 – après-midi

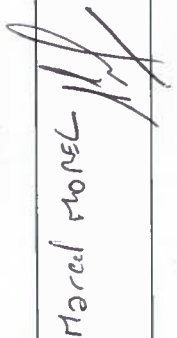
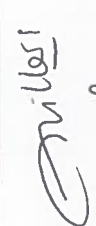
Organisme	Nom/Prénom	Signature
Ville de Fouquières-lez-Lens	Donata HOCHART	Excusée
Ville de Gondecourt	Michel DESMAZIERES	Excusé
Ville d'Haubourdin	Bernard DELABY	
Ville de Hem	Annie LEFEBVRE	
Ville de Loos-en-Gohelle	Jean-François CARON	Excusé
Ville de Quiéry-la-Motte	Jean-Luc LEROUX	
Ville de Roubaix	Emmanuel OYEZ	Excusé
Ville de Wahagnies	Alain BOS	
Ville de Wavrin	Alain BLONDEAU	

Le 08/02/19 – après-midi

Organisme	Nom/Prénom Collège de l'Etat		Signature
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Sandrine BERQUET		
Agence Régionale de la Santé	Judith TRIQUET		Excusée
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Marc PARMENTIER		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Nord	Pascal SCOURNAUX		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Pas-de-Calais	Bertrand OSTE		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France	Diane GRUSZKA		
Préfecture du Nord	Michel LALANDE		Excusé
Préfecture du Pas-de-Calais	Fabien SUDRY		Excusé

Le 08/02/19 – après-midi

Organisme		Nom/Prénom Collège de l'Etat	Signature
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		Directeur ou son représentant	Excusé
Agence Française pour la Biodiversité Service Départemental du Nord		David TURLA	
Voies Navigables de France		Thibault ASSET	

Organisme		Nom/Prénom	Signature
		Collège des usagers	
Chambre d'Agriculture de Région		Thérèse SPRIET	Excusée
		Maryse MOREAUX	
Chambre Nationale de la Batellerie		Le président ou son représentant	Excusé
Chambre régionale de Commerce et d'Industrie des Hauts de France		Un élu de l'assemblée générale	Excusé
		Un élu de l'assemblée générale	Excusé
		Le président ou son représentant	Excusé
Comité régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts de France		Marcel MOREL	Marcel MOREL 
Comité Régional du Tourisme des Hauts de France		Frédéric LETURQUE	Excusé
Environnement Développement Alternatif		Anita VILLERS	
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche de la Protection du Milieu Aquatique		Jocelyne CADET	
Nord Nature Environnement		Daniel WGEUX	

Le 08/02/19 – après-midi

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Ports de Lille	Thomas LOCOCHE	
Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais	Francis CAMBIER	
UFC Que Choisir/UR CLCV	Chantal CARON	

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : KALZANAEK Freddy

Structure : Association des Communes Rurales

Donne procuration à

Nom : ALAIN DETOURNAY

Structure : Métropole Européenne de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ... DELEBARRE Christelle

Structure : ... Région HdF

Donne procuration à

Nom : ... André-luc DUBOIS

Structure : ... Métropole Européenne de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : CARON Jean-Marc

Structure : Mairie de Louvencourt

Donne procuration à

Nom : Philippe DUGUESNOY

Structure :

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

B/ Signature

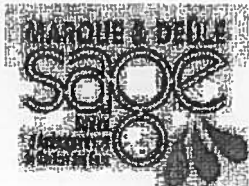

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90



BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : ROUSSEAU PATRICIA

Structure : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Donne procuration à

Nom : Françoise GOURBE

Structure : Métropole Européenne de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

messagerie pro

Page 1 of 2



BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom :

PEYRAUD Jean-Jacques

Structure :

Mairie de Flers en Eschérieux

Donne procuration à

Nom :

Mr Jean-Luc UROUX

Structure :

Mairie de Quiéry-la-Potte

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@illemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Mme HOCHART Dorota

Structure : Commune de FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

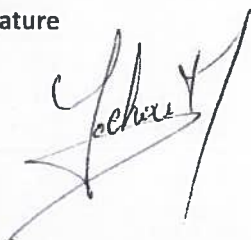
Donne procuration à

Nom : Christophe GRAS

Structure : Mairie d'Annœulin

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège des élus à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : LENAIRE Delphine

Structure : Préfecture du Nord

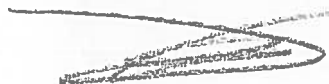
Donne procuration à

Nom : GRUSKA Diane

Structure : Département Hauts-de-France

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Judith TRIQUET

Structure : ARS Hauts-de-France

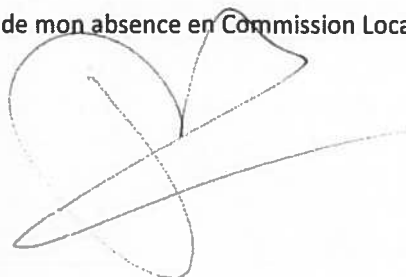
Donne procuration à

Nom : Pascal SCOURNAUX

Structure : DDTM 59

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : **Franck BERTHEZ**

Structure : **Préfecture du Pas-de-Calais**

Donne procuration à

Nom : **Le représentant de la DDTM du Pas-de-Calais**

Structure : **Direction Départementale des territoires et de la Mer du Pdc**

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Pour le Préfet
le chef de bureau délégué



Franck BERTHEZ

Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : WARNEZ Bertrand

Structure : ONCES

Donne procuration à

Nom : DAVID TURLA

Structure : AFB

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Le Chef de Service

Bertrand WARNEZ

Important :

La liste des membres du collège Etat à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : Cossiaux Bruno (Président NPDC - CNBA)

Structure : CNBA

Donne procuration à

Nom : Francis CAMPIER

Structure : Syndicats Départementaux de la propriété
rurale du Nord et du Pas-de-Calais.

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Cossiaux

Important :

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

**BULLETIN DE PROCURATION**Je soussigné(e)Nom : SPRIET THOMASStructure : CHAMBRE D'AGRICULTUREDonne procuration àNom : NOIRIAUX MARISAStructure : CHAMBRE D'AGRICULTURE

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature

Important :

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom : M. le Président

Structure : CCI Région Hauts de France

Donne procuration à

Nom : M. Thomas Locache

Structure : Représentant du Ports de Lille

En raison de mon absence en Commission Locale de l'Eau le 08 février 2019.

Signature



Important :

La liste des membres du collège des usagers à qui vous pouvez donner procuration se trouve ci-jointe.

Document à transmettre de préférence avant le 06/02/19 :

par mail à sagemarquedeule@lillemetropole.fr ou par fax au 03.20.21.23.90

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°30/02/19-CLE : validation de l'étude « zones humides »

Commission réunie le 8 février 2019 de 10h à 15h, dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille

Convocation expédiée le : 16 janvier 2019

Président : M. DETOURNAY

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme GUIGO

Vote réalisé à 11h15

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Mme GOUBE (disposant du pouvoir de Mme ROUSSEAU) ;
- MM. KACZMAREK, SMURAGA (disposant du pouvoir de Mme TOUTAIN), BLANCART (disposant du pouvoir de M. JAKUBOSZCZAK), DUQUESNOY (disposant du pouvoir de M. CARON), DETOURNAY, DUBOIS (disposant du pouvoir de Mme DELEBARRE), GRAS (disposant du pouvoir de Mme HOCHART), CHOCRAUX, DELABY, LEROUX (disposant du pouvoir de M. PEYRAUD), BOS, BLONDEAU ;
 - o 13 présents + 7 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme MOREAUX (Chambre d'Agriculture, disposant du pouvoir de Mme SPRIET), VILLERS (Environnement Développement Alternatif), CADET (Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche de la protection du milieu aquatique), CARON (UFC Que Choisir / UR CLCV) ;
- MM. MOREL (Comité régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts-de-France), WGEUX (Nord Nature Environnement), LOCOCHE (Ports de Lille, disposant du pouvoir de la CCI), CAMBIER (Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais, disposant du pouvoir de la CNBA) ;
 - o 8 présents + 3 pouvoirs

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme BERQUET (Agence de l'Eau Artois-Picardie), GRUSZKA (DREAL, disposant du pouvoir de la Préfecture du Nord) ;
- MM. PARMENTIER (BRGM), SCOURNAUX (DDTM59, disposant du pouvoir de l'ARS des Hauts-de-France), OSTE (DDTM62, disposant du pouvoir de la Préfecture du Pas-de-Calais), TURLA (AFB, disposant du pouvoir de l'ONCFS), ASSET (VNF) ;

7 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mme BLONDEL (MEL), GUIGO (MEL), DOUCHÉ (CALL), GAUDRÉ (CAHC), BROOD (MEL), THOMAS (DDTM59) ;
- MM. VAN ES (MEL), BUSY (MEL), GLACET (Chambre d'Agriculture).

Soit 42 votants.

EXPOSE : Le SAGE Marque-Deûle a mené une étude visant à identifier les zones humides à enjeux de son territoire : « *Aide à la localisation puis à la définition d'une politique de protection et de reconquête des zones humides à forte valeur environnementale sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de la Marque et la Deûle (SAGE Marque-Deûle)* ».

Celle-ci se concrétise par un inventaire cartographique identifiant les zones humides à enjeux du SAGE Marque-Deûle. Ces zones humides ont été catégorisées selon les 3 classes de zones humides de la disposition A-9.4 du SDAGE du bassin Artois-Picardie.

En parallèle à l'élaboration de ces cartes, des dispositions et des règles de préservation, protection et maintien des zones humides ont été rédigées afin d'intégrer le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement.

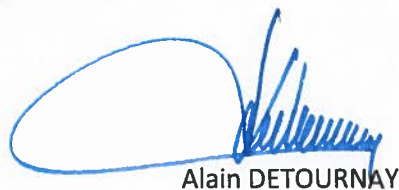
La Commission Locale de l'Eau est appelée à valider l'étude « zones humides » du SAGE Marque-Deûle.

En application des règles de fonctionnement, l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau participe au vote.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

42 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Validation de l'étude « zones humides ».**



Alain DETOURNAY

Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°31/02/19-CLE : validation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE Marque-Deûle et lancement de la consultation administrative

Commission réunie le 8 février 2019 de 10h à 15h, dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille

Convocation expédiée le : 16 janvier 2019

Président : M. DETOURNAY

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme GUIGO

Vote soumis à l'article 7 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Vote réalisé à 13h40

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Mme GOUBE (disposant du pouvoir de Mme ROUSSEAU) ;
- MM. SMURAGA (disposant du pouvoir de Mme TOUTAIN), BLANCART (disposant du pouvoir de M. JAKUBOSZCZAK), DUQUESNOY (disposant du pouvoir de M. CARON), DETOURNAY (disposant du pouvoir de M. KACZMAREK), DUBOIS (disposant du pouvoir de Mme DELEBARRE), GRAS (disposant du pouvoir de Mme HOCHART), CHOCRAUX, DELABY, LEROUX (disposant du pouvoir de M. PEYRAUD), BOS, BLONDEAU ;
 - o 12 présents + 8 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme MOREAUX (Chambre d'Agriculture, disposant du pouvoir de Mme SPRIET), VILLERS (Environnement Développement Alternatif), CADET (Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche de la protection du milieu aquatique), CARON (UFC Que Choisir / UR CLCV) ;
- MM. MOREL (Comité régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts-de-France), WGEUX (Nord Nature Environnement), LOCOCHE (Ports de Lille, disposant du pouvoir de la CCI), CAMBIER (Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais, disposant du pouvoir de la CNBA) ;

- 8 présents + 3 pouvoirs

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme BERQUET (Agence de l'Eau Artois-Picardie), GRUSZKA (DREAL, disposant du pouvoir de la Préfecture du Nord) ;
- MM. PARMENTIER (BRGM), SCOURNAUX (DDTM59, disposant du pouvoir de l'ARS des Hauts-de-France), OSTE (DDTM62, disposant du pouvoir de la Préfecture du Pas-de-Calais), TURLA (AFB, disposant du pouvoir de l'ONCFS), ASSET (VNF) ;
 - 7 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mme BLONDEL (MEL), GUIGO (MEL), DOUCHÉ (CALL), GAUDRÉ (CAHC), BROOD (MEL), THOMAS (DDTM59) ;
- MM. VAN ES (MEL), BUSY (MEL), GLACET (Chambre d'Agriculture).

Soit 42 votants. Le quorum des 2/3 fixé à 36 membres est dépassé. Le scrutin proposé est conforme aux règles de fonctionnement de la CLE.

EXPOSE : Après 9 ans d'élaboration, le SAGE Marque-Deûle concrétise ces années de travail dans deux documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement.

Ces documents exposent la stratégie du SAGE Marque-Deûle pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette stratégie se traduit par des dispositions et des règles qui exposent les orientations politiques et techniques du territoire pour une gestion harmonieuse de la ressource en eau.

La Commission Locale de l'Eau est appelée à valider le PAGD du SAGE Marque-Deûle avant la consultation administrative.

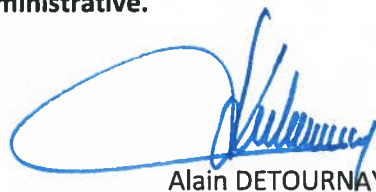
De plus, elle autorise le Président de la CLE à lancer cette dernière.

En application des règles de fonctionnement, l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau participe au vote.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

42 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Validation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) ;
- Autorise le lancement de la consultation administrative.



Alain DETOURNAY

Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°32/02/19-CLE : validation du Règlement du SAGE Marque-Deûle

**Commission réunie le 8 février 2019 de 10h à 15h, dans les locaux de la Métropole
Européenne de Lille**

Convocation expédiée le : 16 janvier 2019

Président : M. DETOURNAY

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme GUIGO

***Vote soumis à l'article 7 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Marque-Deûle***

Vote réalisé à 13h45

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale :

- Mme GOUBE (disposant du pouvoir de Mme ROUSSEAU) ;
- MM. SMURAGA (disposant du pouvoir de Mme TOUTAIN), BLANCART (disposant du pouvoir de M. JAKUBOSZCZAK), DUQUESNOY (disposant du pouvoir de M. CARON), DETOURNAY (disposant du pouvoir de M. KACZMAREK), DUBOIS (disposant du pouvoir de Mme DELEBARRE), GRAS (disposant du pouvoir de Mme HOCHART), CHOCRAUX, DELABY, LEROUX (disposant du pouvoir de M. PEYRAUD), BOS, BLONDEAU ;
 - o 12 présents + 8 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme MOREAUX (Chambre d'Agriculture, disposant du pouvoir de Mme SPRIET), VILLERS (Environnement Développement Alternatif), CADET (Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche de la protection du milieu aquatique), CARON (UFC Que Choisir / UR CLCV) ;
- MM. MOREL (Comité régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts-de-France), WGEUX (Nord Nature Environnement), LOCOCHE (Ports de Lille, disposant du pouvoir de la CCI), CAMBIER (Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais, disposant du pouvoir de la CNBA) ;
 - o 8 présents + 3 pouvoirs

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme BERQUET (Agence de l'Eau Artois-Picardie), GRUSZKA (DREAL, disposant du pouvoir de la Préfecture du Nord) ;
- MM. PARMENTIER (BRGM), SCOURNAUX (DDTM59, disposant du pouvoir de l'ARS des Hauts-de-France), OSTE (DDTM62, disposant du pouvoir de la Préfecture du Pas-de-Calais), TURLA (AFB, disposant du pouvoir de l'ONCFS), ASSET (VNF) ;
 - o 7 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mme BLONDEL (MEL), GUIGO (MEL), DOUCHÉ (CALL), GAUDRÉ (CAHC), BROOD (MEL), THOMAS (DDTM59) ;
- MM. VAN ES (MEL), BUSY (MEL), GLACET (Chambre d'Agriculture).

Soit 42 votants. Le quorum des 2/3 fixé à 36 membres est dépassé. Le scrutin proposé est conforme aux règles de fonctionnement de la CLE.

EXPOSE : Après 9 ans d'élaboration, le SAGE Marque-Deûle concrétise ces années de travail dans deux documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement.

Ces documents exposent la stratégie du SAGE Marque-Deûle pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette stratégie se traduit par des dispositions et des règles qui exposent les orientations politiques et techniques du territoire pour une gestion harmonieuse de la ressource en eau.

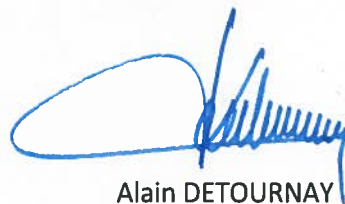
La Commission Locale de l'Eau est appelée à valider le Règlement du SAGE Marque-Deûle avant la consultation administrative.

En application des règles de fonctionnement, l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau participe au vote.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

42 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Validation du Règlement.**

A blue ink signature, appearing to read 'Alain Detournay', is written over a horizontal line.

Alain DETOURNAY

Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°33/02/19-CLE : validation de l'évaluation environnementale

Commission réunie le 8 février 2019 de 10h à 15h, dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille

Convocation expédiée le : 16 janvier 2019

Président : M. DETOURNAY

Secrétaire de séance : M. BUSY et Mme GUIGO

Vote soumis à l'article 7 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Vote réalisé à 13h50

Étaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Mme GOUBE (disposant du pouvoir de Mme ROUSSEAU) ;
- MM. SMURAGA (disposant du pouvoir de Mme TOUTAIN), BLANCART (disposant du pouvoir de M. JAKUBOSZCZAK), DUQUESNOY (disposant du pouvoir de M. CARON), DETOURNAY (disposant du pouvoir de M. KACZMAREK), DUBOIS (disposant du pouvoir de Mme DELEBARRE), GRAS (disposant du pouvoir de Mme HOCHART), CHOCRAUX, DELABY, LEROUX (disposant du pouvoir de M. PEYRAUD), BOS, BLONDEAU ;
 - o 12 présents + 8 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme MOREAUX (Chambre d'Agriculture, disposant du pouvoir de Mme SPRIET), VILLERS (Environnement Développement Alternatif), CADET (Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche de la protection du milieu aquatique), CARON (UFC Que Choisir / UR CLCV) ;
- MM. MOREL (Comité régional de la Fédération Française de Canoë-Kayak des Hauts-de-France), WGEUX (Nord Nature Environnement), LOCOCHE (Ports de Lille, disposant du pouvoir de la CCI), CAMBIER (Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais, disposant du pouvoir de la CNBA) ;
 - o 8 présents + 3 pouvoirs

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme BERQUET (Agence de l'Eau Artois-Picardie), GRUSZKA (DREAL, disposant du pouvoir de la Préfecture du Nord) ;
- MM. PARMENTIER (BRGM), SCOURNAUX (DDTM59, disposant du pouvoir de l'ARS des Hauts-de-France), OSTE (DDTM62, disposant du pouvoir de la Préfecture du Pas-de-Calais), TURLA (AFB, disposant du pouvoir de l'ONCFS), ASSET (VNF) ;
 - o 7 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mme BLONDEL (MEL), GUIGO (MEL), DOUCHÉ (CALL), GAUDRÉ (CAHC), BROOD (MEL), THOMAS (DDTM59) ;
- MM. VAN ES (MEL), BUSY (MEL), GLACET (Chambre d'Agriculture).

Soit 42 votants. Le quorum des 2/3 fixé à 36 membres est dépassé. Le scrutin proposé est conforme aux règles de fonctionnement de la CLE.

EXPOSE : L'article L.122-4 du Code de l'Environnement soumet les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à une évaluation environnementale de leur programme d'actions. Cette évaluation mesure les impacts potentiels, positifs ou négatifs, sur l'environnement de la mise en place du programme.

Dans ce cadre, le Plan d'Aménagement et de Gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement du SAGE Marque-Deûle sont soumis à cette évaluation.

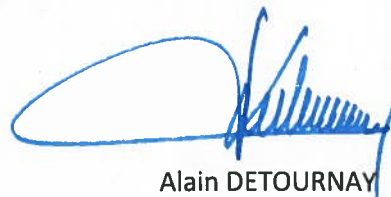
La Commission Locale de l'Eau valide l'évaluation environnementale du SAGE Marque-Deûle.

En application des règles de fonctionnement, l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau participe au vote.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

42 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Validation de l'évaluation environnementale.**

A blue ink signature, appearing to read 'Alain DETOURNAY', is written over a faint circular stamp.

Alain DETOURNAY

Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marque-Deûle